

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 05 10 2021

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt un le cinq octobre le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Baup Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme GUILLEN Angeline, Mme SENEBIER Catherine, Mme BONNARD Magali, M. MARTIN Nicolas, Mme FROMENT Jacqueline, M. YCART Bernard, Mme PALLANCHARD Elodie, Mme SUZZARINI Cécile.

Excusés : M. GAUDRY William,

Absent :

Date de convocation du Conseil : 28 septembre 2021

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation du compte rendu du 07 septembre 2021 à l'unanimité des présents, moins une abstention du à l'absence du conseil.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL PERMANENT A TEMPS NON COMPLET DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3/4^{ème} alinéa,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Décide :

La création à compter du 1 septembre 2021 d'un emploi permanent d'agent (entretien) à temps non complet pour **10.50 heures**.

Cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par contrat à durée déterminée de 1 an pour incertitude quant à la pérennité de l'emploi dans le temps.

L'agent sera engagé par recrutement direct.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 401 **Majoré 363** Echelle II échelon 1.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Cette habilitation est également donnée pour le renouvellement du contrat à son terme.

Opposition aux orientations de l'Etat dans leur projet de Contrat d'objectifs et de performance Etat ONF 2021 – 2025.

Le maire expose,

Le 10 juin dernier, Dominique Jarlier, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) Etat ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- 'un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10M€ par an en 2024 – 2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités'
- 'Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an.

Le 2 juillet dernier, le Contrat, le contrat d'objectif et de performance (COP) Etat ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'Etat (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDERANT

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat ONF

CONSIDERANT

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique ;
- Une forte augmentation des conflits d'usage, liée aux changements sociétaux et au déconfinement, nécessitant des moyens de surveillance sur le terrain,

Après délibération, et l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat ONF 2021 – 2025
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face,
- Autorise le maire à signer tout document afférent

Projet patrimoine :

Magali Bonnard rend compte de l'avancé patrimoine qui s'est structuré en plusieurs thématiques :

Une première thématique transversale se dégage : autour de l'eau.

Grâce aux premières coopérations d'habitants, à l'aide du fonds documentaire Trièvois, quelques premières réalisations seront proposées à la population sous forme de documents mis en ligne sur le site web.

Adhésion à la certification PEFC

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à la certification forestière privée qui promeut la gestion durable des forêts PEFC pour 5 ans.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion à la certification PEFC pour 5 ans pour un montant total de 168.28 €, et charge le maire à signer tout document concernant ce dossier.

Colombarium :

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'installer 12 places, au lieu de 6, concernant le columbarium, en effet suite à l'accord de subvention le budget de cette opération le permet.

Un devis à la société Granimond a été retenu pour un montant total HT de 6 640.00 € pour 4 ensembles de 3 cases et un banc offert par la société.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte le nouveau devis pour un montant total HT de 6 640.00 €, et charge le maire à signer tout document concernant ce dossier.

Adressage :

Vincent Blanchard fait un point sur le choix des plaques, le conseil municipal valide ce choix.

Questions diverses :

Free Mobil : la société a contacté la mairie pour visiter le lieu proposer (au dessus du Thau), mais il n'y a pas d'accès et il est impossible d'assurer la maintenance du site donc pas retenu. Ils réfléchissent sur un nouveau site plus bas au bout de Pré Long, beaucoup moins visible de la route. La mutualisation avec l'antenne déjà implantée à Château Vieux a été à nouveau proposée. Free Mobil va réfléchir aux propositions.

Boîte aux lettres de la poste à Villard Julien ne ferme plus, contacter la poste pour les informer.

Chemin de la Combe : contacter l'entreprise qui a effectué les travaux afin de réajuster les abords.

Place : prendre exemple sur ce qui est déjà fait dans d'autres communes.

Prochains conseils :

Mardi 09 novembre 2021

Mardi 07 décembre 2021

Mardi 18 janvier 2022

Mardi 22 février 2022

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.